

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

Délibération 2017 - 119 du 26 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi 26 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 18 septembre 2017 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. DUMORTIER - J LECERF - D. LEVESQUE – N. BOUBET - V. HERMANT – F. LETURCQ – M. GORGUET .

MM. G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – J. MAURER – B. CAILLE - C. TABARY – J.N. MENAGE – M. REBOUT – D. TABARY – F. DIART - L. ANTINORI – J L TABARY - G. TRANNIN – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS.

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par à B. SEGERS,
M. B. CAILLE, absent et excusé, a été suppléé par à Mme G. THUEUX,
M J L TABARY, absent et excusé a été suppléé par M F DERUE,
M B HIEZ, absent et excusé a été suppléé par M Ch DESCAMPS,
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par à M. D. PORET,
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé a été suppléé par Mr J.P. LEBRET,

Mme C DUMORTIER, absente et excusée, a donné pouvoir à M Y. BONNERRE,
Mme J. LECERF, absente et excusée, a donné pouvoir à M E. LEFEBVRE,
Mme D. LEVESQUE, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme C. MEGRET,
Mme N. BOUBET, absente et excusée a donné pouvoir à M G. DUE,
Mr J MAURER, absent et excusé, a donné pouvoir à M J.J. COTTEL,
M. M. REBOUT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. M. GUIDEZ,

Objet : TIC – Appel à projet « Écoles numériques innovantes en ruralité ».

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté la stratégie déployée par la Communauté de Communes depuis plusieurs années par rapport au développement des usages et services numériques.

Monsieur le Président rappelle que cette stratégie a débuté, après avoir réalisé des travaux d'infrastructures permettant de répondre aux problèmes posés par le faible débit, par la dimension de l'é-Éducation. L'intercommunalité a déployé dans toutes les classes maternelles et élémentaires un programme de dotation d'écrans et de tableaux numériques interactifs. Les classes des six dernières communes qui viennent d'intégrer l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2017 feront l'objet d'une dotation pour la fin de l'année 2017.

Monsieur le Président fait part ensuite au conseil de communauté de l'appel à candidature lancé par le Ministère de l'Éducation Nationale pour bâtir des « Écoles numériques innovantes en ruralité ». Cet appel à projet favorise l'émergence de projets ambitieux en termes d'e-Éducation à l'image de ceux portés par la Communauté de Communes du Sud-Artois, qui font du territoire une référence pour l'école numérique en ruralité en France.

Monsieur le Président propose de poursuivre la dotation des écoles en équipements numériques pour répondre L'intercommunalité envisage de répondre à ce nouvel appel à projets lancé par le ministère de l'Éducation Nationale en dotant d'outils numériques individualisés de type tablette tactile chaque élève fréquentant une classe de cycle 3 du territoire (CM1-CM2). Cette nouvelle dotation permettra de déployer des outils numériques individuels

venant compléter les outils collectifs déjà mis en place dans chaque classe. Cette dotation sera suivie par un accompagnement des professeurs sur les plans technique et pédagogique ainsi que par l'incitation à une mise en commun des pratiques innovantes au sein du club utilisateur des professeurs que la Communauté de Communes développée en partenariat avec l'Éducation Nationale.

Monsieur le Président souligne que cette opération d'investissement est susceptible de recevoir une aide représentant 50 % de l'investissement HT réalisé, plafonnée à 7 000 € par classe dotée. Une première approche de cet investissement comprenant l'acquisition des tablettes, l'installation de bornes wifi, le logiciel, la formation et l'accès à un service d'assistance représente un investissement de 245 000 € HT.

Ce programme d'investissement est également repris dans le cadre du dossier présenté au titre du financement FEDER.

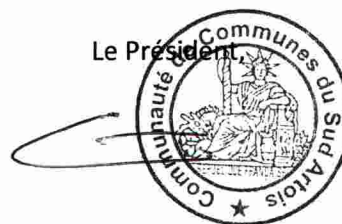
Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver ce nouveau programme d'investissement en vue d'accompagner l'école numérique,
- de solliciter les aides financières auprès des différents partenaires institutionnels,
- d'autoriser Monsieur le Président à présenter un dossier de candidature pour inscrire le territoire communautaire en réponse à l'appel à projet « Écoles numériques innovantes en ruralité » proposé par l'Éducation Nationale,
- de prévoir les crédits complémentaires dans le cadre du budget primitif 2017,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette décision,
- de procéder aux mesures de publicité nécessaires à l'application de cette décision.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 26 septembre 2017 et transmission
en Préfecture le 26 septembre 2017.*



Jean-Jacques COTTEL

2017-119 du 26/09/2017

*TIC – Appel à projets «Ecoles Numériques Innovantes
En Ruralité».
Demande de subvention..*

